

Liège, le 7 septembre 2023



Place du Marché, 2  
4000 LIEGE  
Secrétariat communal  
Agent traitant : ESTE Vinciane  
Tél : 04/221.80.96

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 11 SEPTEMBRE 2023**

**ADDENDUM**

**M. le Bourgmestre**

**A.D.101.1**

Présentation des résultats de l'étude de la salle de consommation à moindre risque et de la suite du processus de cette évaluation.  
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Benoît BOUCHAT et de Mme Carine CLOTUCHE, Conseillers communaux.

**A.D.301.1**

Motion : Plutôt qu'un « Busway », Liège a besoin d'une deuxième ligne de tram, entre Ans et Chênée.  
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. François SCHREUER, Conseiller communal.

**Mme l'Echevine DEFRAIGNE**

**A.D.301.2**

Motion : Vente d'éléments du patrimoine communal : pour des appels à projet et contre les logiques de spéculation  
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. François SCHREUER, Mme Elena CHANE-ALUNE et M. Benoît BOUCHAT, Conseillers communaux.

**Mme l'Echevin FERNANDEZ FERNANDEZ**

**A.D.207.1**

Adhésion à la Charte du Service citoyen.  
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Benoît BOUCHAT, Conseiller communal.

M. l'Echevin LEONARD

A.D.301.3

Motion : Pour la création d'un jardin public dans le quartier de Fragnée.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. François SCHREUER, Conseiller communal.



Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER

**Le Conseil communal de la Ville de Liège réuni en séance publique,**

Considérant qu'à Liège, environ 20.000 jeunes âgés de 18 à 25 ans sont concernés par le Service citoyen ;

Considérant les Principes fondamentaux de la Charte d'adhésion au Service Citoyen

Considérant que Le service citoyen a comme objectif le développement personnel et l'implication des jeunes dans la société ;

Considérant que le service citoyen se veut accessible à tous les jeunes ;

Considérant que le Service Citoyen est centré sur des missions répondant aux enjeux de société actuelle ;

Considérant que le Service citoyen a également un objectif d'acquisition de compétences pour le jeune ;

Considérant que le Service citoyen souhaite également favoriser le brassage social et culturel ;

Considérant que la Ville de Liège a la volonté de renforcer la participation citoyenne ;

Considérant toutefois que la Ville de Liège ne pourrait pas soutenir un service citoyen qui serait contraignant, non rémunéré et réduisant les droits de jeunes, et qui, par l'organisation de missions dites d'intérêt général, impliquerait, au final, une diminution des subsides au secteur non marchand

Considérant que la Charte du Service Citoyen propose aux villes et communes cinq niveaux d'adhésion :

- 1 - Soutenir symboliquement et politiquement le projet du Service citoyen
- 2 - Mettre en place des actions d'information afin de promouvoir le Service Citoyen au sein de la population liégeoise
- 3 – Encourager l'ouverture de nouveaux partenariats avec des organismes d'accueil potentiels en informant les structures en relation avec la Ville de la possibilité d'un partenariat avec le Service citoyen
- 4 – Créer une ou plusieurs missions au sein des services communaux
- 5 - Soutenir financièrement le développement du Service citoyen

Considérant que la Ville, par l'intermédiaire du Centre J et de la Mado, dispense déjà une information relative au Service citoyen auprès de ses partenaires et des jeunes fréquentant les deux structures

Considérant que la Ville de Liège informe également les jeunes, les familles et les professionnels de la jeunesse concernant le Service citoyen via sa plateforme dédiée, Jeunesse Ardente

Considérant que la Ville de Liège n'est pas en mesure de créer une ou plusieurs missions du Service citoyen au sein de ses services communaux en raison de la charge de travail supplémentaire que cela engendrerait pour les agents. En effet, différentes actions sont déjà mises en place, telles que Jobs solidaires qui permet à 60 jeunes de travailler pour la collectivité tout en étant rémunérés. La Ville organise également la mise au travail des personnes prestant des peines alternatives dans le cadre de SAMJA.

Considérant que la Ville de Liège soutient également les étudiants en leur permettant de réaliser un stage de fin d'étude, parfois de longue durée, au sein de son administration

Considérant que l'objectif de bien être de ses agents communaux via l'instauration du télétravail ne permet pas à la Ville de mettre en place des missions supplémentaires d'accueil et d'encadrement

Considérant que la Ville de Liège, dans le contexte budgétaire actuel du au Covid, à l'attaque informatique et aux inondations, n'est pas en mesure de soutenir financièrement le Service citoyen

Considérant que les objectifs de la charte du Service citoyen, à savoir amplifier les échanges intergénérationnels et interculturels au sein de la commune favorisant ainsi la cohésion sociale, sont rencontrés par les actions en matière de politiques jeunesse, interculturelle, intergénérationnelle et de proximité mises en place par les différents services de la Ville de Liège.

Attendu tous les considérants précités démontrant que la Ville de Liège répond déjà aux niveaux 1, 2 et 3 de la Charte du Service citoyen, il apparaît pertinent d'officialiser ces actions en signant ladite charte pour les niveaux 1, 2 et 3 d'engagement.

Décision :

Le Conseil communal de la Ville de Liège demande au Collège :

- D'instruire à l'ordre du jour d'un prochain Conseil communal une adhésion formelle aux niveaux 1, 2 et 3 de la Charte du Service citoyen
- De demander au Gouvernement fédéral d'instituer un statut légal pour le jeune en Service Citoyen afin de permettre la garantie des différents droits acquis pour et par les jeunes ;